

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 7 décembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2  
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3  
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4  
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h32 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Christiane Janelle, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**15-12-198** Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

#### **5.4 UNITÉ DE SECOURS**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**15-12-199** Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'octobre se chiffrent à 13 015,82 \$
- Les factures payées durant le mois d'octobre se chiffrent à 5 052,94 \$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-12-200

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2015 au montant de 30 673,26 \$.

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Christiane Janelle

## 4.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2016

15-12-201

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2015.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à **19h30** à l'exception des mois de février, mars qui se tiendront le deuxième lundi du mois, août le troisième lundi, janvier et septembre le mardi:

**Le 12 janvier, 8 février, 14 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 15 août, 6 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

## 4.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION 2016

Avis de motion est donné par monsieur Robert Beauchamp qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet d'imposer la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour le remboursement des emprunts, pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières recyclables, des résidus domestiques et des matières organiques, la vidange des installations septiques, l'entretien du réseau d'égout et la station d'épuration, ainsi que la tarification de l'eau potable.

## 4.5 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS DES AVANTAGES, DONS REÇUS OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (art. 6 et 46 Lois sur l'éthique) la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME CHRISTIANE JANELLE.

### 4.6 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- 15-12-202** Considérant que madame Christiane Janelle quitte ses fonctions en date du 31 décembre 2015;
- Considérant que le conseil municipal accepte sa démission;
- Considérant qu'en date de juillet 2015, le conseil municipal a embauché madame Julie Hébert pour succéder à madame Christiane Janelle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;
- En conséquence,  
Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp  
Appuyé par madame Rachel Barratt  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Julie Hébert à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Elle est également autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents administratifs.
- Il est également résolu que madame Julie Hébert entrera en fonction en date du 1er janvier 2016.

### 4.7 AUTORISATION DE SIGNATURES

- 15-12-203** Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Réjean Bernier, maire sont autorisés à signer tout document à la Caisse Desjardins des Chênes et tout autre document administratif pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.
- En cas d'absence ou d'incapacité de monsieur le maire, Réjean Bernier, monsieur Robert Beauchamp, maire suppléant, et madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer. En cas d'absence ou d'incapacité de madame Julie Hébert, madame Linda Langlais, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à signer.
- Que la présente résolution annule à toutes fins que de droit la résolution 13-11-166.

### 4.8 DÉSIGNATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

- 15-12-204** Sur la proposition de madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Robert Beauchamp, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit désignée comme personne responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la protection des renseignements personnels.

### 4.9 INSCRIPTION CLICSÉQR-RÉSOLUTION CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

- 15-12-205** Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer et administrer, au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, les documents de clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.
- Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires au changement d'administrateur à clicSÉQR.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 4.10 REMBOURSEMENT DES FRAIS SCOLAIRES ÉLÈVES DE SAINT-MARCEL ET PAR OBLIGATION À SAINT-HUGUES

**15-12-206** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les parents des enfants concernés que pour l'année scolaire 2015-2016, les frais d'inscription seront remboursés à 100%.

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les parents des enfants concernés que pour l'année scolaire 2016-2017, les frais d'inscription seront remboursés à 50%.

## 4.11 RÉOLUTION POUR METTRE FIN À LA PARUTION DU JOURNAL ET DU CONTRAT AVEC HOP DESIGN

**15-12-207** Considérant les coupures et budgétaires et l'évolution dans les moyens de communication;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de cesser la parution du journal et de mettre fin au contrat avec Hop Design.

Il est également résolu de sonder l'opinion des citoyens à l'aide d'un coupon réponse à remettre au bureau municipal.

## 4.12 NOUVELLES NORMES COMPTABLES

**15-12-208** Considérant qu'une nouvelle norme comptable concernant la comptabilisation des paiements de transfert est entrée en vigueur;

Considérant que l'adoption de cette nouvelle norme amènerait la modification des exercices financiers antérieurs de la municipalité, soit la comptabilisation de comptes à recevoir;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu comptabilise les paiements de transfert comme le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le dicte, soit au moment de la réception;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de rester conforme avec la méthode du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les exercices à venir.

## 4.13 CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

**15-12-209** Considérant que monsieur Luc Chamberland est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à temps plein à titre d'inspecteur municipal depuis le 5 mai 2008;

Considérant que depuis l'entrée en fonction de monsieur Luc Chamberland à titre d'inspecteur municipal au fil des ans les tâches, qui lui ont été attribuées, ont été modifiées;

Considérant que les parties désirent consigner dans le présent contrat les fonctions et les conditions de travail de l'inspecteur municipal;

Considérant que le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la *Loi sur les normes du travail* qui s'appliquent à l'inspecteur (L.R.Q., C.N-1.1)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de travail d'une durée de trois ans.

Que monsieur le maire, Réjean Bernier est autorisé pour et au nom de la municipalité à signer le contrat de travail.

## 4.14 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**15-12-210** Considérant que madame Linda Langlais est à l'emploi de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à titre de directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe;

Considérant que les parties désirent consigner au présent contrat de les conditions de travail de la directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe;

Considérant que le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la *Loi sur les normes du travail* qui s'appliquent à la directrice générale-adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe (L.R.Q., C.N-1.1);

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le contrat de travail d'une durée de un an.

Que monsieur le maire, Réjean Bernier est autorisé pour et au nom de la municipalité à signer le contrat de travail.

## 4.15 ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

**15-12-211** Considérant qu'en date du 7 décembre 2015, le conseil municipal désire apporter une modification au contrat de travail de madame Julie Hébert;

Considérant que le contrat de travail aura une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la directrice générale et secrétaire-trésorière recevra un salaire annuel de 46 800\$ et sera indexé au coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisé par la Municipalité au Règlement sur le traitement des élus municipaux adopté par elle.

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'addenda au contrat de travail de madame Julie Hébert.

Que monsieur le maire, Réjean Bernier est autorisé pour et au nom de la municipalité à signer l'addenda au contrat de travail.

## 4.16 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, mesdames Rachel Barratt et Karyne Messier Lambert et messieurs Mathieu Chicoine et Réjean Bernier ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

## 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

### 5.1 ADOPTION RÈGLEMENT 15-411: RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

**15-12-212** CONSIDÉRANT que, conformément à l'action 1.9 du plan de mise en œuvre faisant partie du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, la MRC a élaboré et produit un projet de règlement concernant la sécurité incendie basée sur les codes et les normes utilisés dans le domaine de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été approuvé unanimement par le conseil de la MRC des Maskoutains le 14 octobre 2015, tel qu'en fait foi la résolution numéro 15-10-241 et que les municipalités ont été invitées à l'adopter à leur tour;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

CONSIDÉRANT que, conformément à l'action 1.10 du plan de mise en œuvre faisant partie du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, chaque municipalité s'est engagée à réviser et à adopter leur réglementation relative à la prévention des incendies et à l'uniformiser avec celle proposée par la MRC des Maskoutains afin d'en faciliter l'application et le suivi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 15-411 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été soumis aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Robert Beauchamp  
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 15-411 intitulé Règlement concernant la sécurité incendie, tel que présenté.

### 5.2 SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 15-12-213** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC des Maskoutains de sa décision finale, soit que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu assurera, par le biais d'entente avec une autre ville, la prévention incendie sur son territoire et ce, en toute conformité avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

### 5.3 DEMANDE DE FORMATION SUR L'ÉLABORATION DE PLANS D'INTERVENTION

- 15-12-214** Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur en incendie à suivre une formation sur l'élaboration de plans d'intervention qui se tiendra samedi le 30 janvier 2016 au coût de 140\$.

### 5.4 UNITÉ DE SECOURS

- 15-12-215** Considérant la réception de l'unité de secours le 3 décembre;

Considérant qu'il y a lieu d'aménager le camion à l'intérieur de la boîte Maranda;

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux le plus tôt possible;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un budget de 2 500\$ au directeur incendie pour l'aménagement de la boîte de l'unité de secours sous présentation de factures.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6. TRANSPORT ROUTIER :

### 6.1 ENGAGEMENT PATROUILLEUR DE ROUTES

15-12-216

Considérant que l'engagement du patrouilleur de routes a été demandé par appel d'offre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu deux offres pour le poste de patrouilleur de routes pour la saison 2015-2016;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Mario Brouillard au montant de 400\$ par semaine à titre de patrouilleur de routes, ainsi que comme troisième chauffeur au tarif de 18\$ de l'heure.

### 6.2 AUTORISATION D'ACHAT D'ABRASIF ET DE SEL

15-12-217

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à se procurer l'abrasif nécessaire pour la saison 2015-2016 auprès de Carrière St-Dominique, ainsi que l'achat de sel auprès de Mines Seleine.

### 6.3 RAPPORT DE LA MRC SUR LA VISITE D'INSPECTION DU PONCEAU

Suite à l'inspection du 8 octobre 2015, il y a eu ces constatations:

- Le ponceau est arqué à +/- 2500mm de diamètre, de +/- 18mètres de longueur et à une profondeur de +/- 4,8 mètres;
- Il est pieuté artisanalement; de plus, il y a accumulation de débris;
- Il est rouillé au niveau de l'eau et le fond est rempli de sédiment et invisible;
- La couronne du ponceau est ovalisée vis-à-vis la route;
- Un affaissement est apparent sur la chaussé.

De plus, il y a recommandation de trouver une solution à court terme pour le remplacement du ponceau existant; une alternative d'insertion pourrait être examinée. Une offre de services a été jointe pour l'étude préliminaire et l'estimation budgétaire. Les coûts s'élèvent à +/- 3 100\$.

### 6.4 CONTRAT DE TRAVAIL D'ALEXANDRE DUVAL

Les membres du conseil ont été informés du fait que monsieur Alexandre Duval n'est toujours pas venu signer son contrat de travail.

De plus, étant présent dans la salle, il a informé le conseil de sa visite prochaine au bureau municipal pour signer ledit contrat.

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 7.1 DÉPÔT D'OFFRE DE SERVICES-ENTRETIEN DU POSTE DE POMPAGE ET AGENT VALIDEUR

15-12-218

Puisque les exigences du *Règlement sur les ouvrages municipaux en assainissement des eaux usées* se sont complexifiées, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé une offre de services auprès de la Firme Simo comme agent valideur - Somae pour 2016, entretien annuel du poste de pompage et étalonnage du débitmètre. Le montant de base serait de 1 375\$ + taxes pour un an. Les frais d'assistances sont en surplus et à l'heure.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dépenses d'entretien du poste de pompage et agent valideur telle que la soumission reçue.

## 7.2 DÉPÔT D'OFFRE DE SERVICES POUR L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Puisqu'en 2017, il sera obligatoire d'avoir une personne formée et compétente pour l'exploitation des équipements d'assainissement des eaux, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a demandé une estimation du service auprès de la Firme Simo. L'estimation s'élèverait à 5 500\$ pour un an.

## 7.3 OUVERTURE ET FERMETURE DES COMPTEURS D'EAU-FIN DE SEMAINE

**15-12-219** Considérant la volonté de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu d'offrir une horaire plus stable à l'inspecteur municipale;

Considérant que l'ouverture et la fermeture des compteurs d'eau amène l'inspecteur municipal à souvent travailler la fin de semaine;

En conséquence, il est préposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et il résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer les citoyens que l'ouverture et la fermeture des compteurs d'eau durant la fin de semaine devra se faire auprès de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

## 7.4 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2016

**15-12-220** 0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 11 décembre 2015 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PROPOSÉ PAR : madame Karyne Messier Lambert

APPUYÉ PAR : monsieur Mathieu Chicoine

ET RÉSOLU :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

| <b>BACS VERTS<br/>(MATIÈRES RECYCLABLES)</b> | <b>BACS AÉRÉS BRUNS<br/>(MATIÈRES ORGANIQUES)</b> | <b>BACS GRIS<br/>(RÉSIDUS DOMESTIQUES)</b> |                   |
|--|---|--|-------------------|
| <b>360 LITRES</b>                            | <b>240 LITRES</b>                                 | <b>240 LITRES</b>                          | <b>360 LITRES</b> |
| 1  | 7   | 0  | 1                 |

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (*inscrire une seule adresse par municipalité*).

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :**

### **8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre. Aucun constat d'infraction n'a été donné.

Deux (2) permis ont été émis. Un permis de construction de cabanon et un permis de rénovation pour un montant total de travaux estimés à 43 000\$.

### **8.2 NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**15-12-221**

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a retenu les services de la Firme GESTIM inc. pour le service d'urbanisme et d'inspection en bâtiment, environnement et règlement des nuisances (G-200);

Attendu que madame Andréanne Godbout a été désignée par ladite firme pour agir comme inspectrice en bâtiment dans notre Municipalité, en remplacement de monsieur Francis Côté;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert appuyé par madame Rachel Barratt

et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Andréanne Godbout pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment, environnement, règlement de la MRC relatif au cours d'eau et aux boisés ainsi que le règlement sur les nuisances (G-200) pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en remplacement de monsieur Francis Côté.

Il est également résolu de nommer comme substitut à madame Andréanne Godbout, messieurs Alexandre Thibault et monsieur Julien Dulude.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 8.3 SOUSSION REÇU POUR ÉMONDAGE DES ARBRES

**15-12-222**

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu la soumission pour élagage des arbres mitoyens entre le terrain municipale et le résidant au 124, rang de l'Église de l'entreprise AXARBRE;

Considérant que les coûts s'élèvent à 1 000\$ et que ceux-ci seront partagés 50/50;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour élagage des arbres telle que convenue dans l'entente.

## **9. LOISIRS ET CULTURE :**

### 9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le projet du pacte rural-Embellissement est sur le point de se terminer. La date du rapport final à produire est le 31 décembre 2015.

Le dépouillement de l'arbre de Noël a eu lieu le 5 décembre. Tous les enfants inscrits ont été présents. Les enfants ont eu un plaisir fou et on eu la chance de renouer avec les jeux de bois. Il y en avait pour tous les goûts.

## **10. POINT D'INFORMATION :**

- 10.1 Résolution #15-11-269: Ruisseau des Chênes, Branche 20-Contrat-réception provisoire des travaux.
- 10.2 Résolution #2015-11-340: Demande d'appui-Opposition au rapport de la Commission Robillard.(Municipalité de Saint-Jude)
- 10.3 Résolution #392-11-2015: Rapport de la Commission Robillard-Opposition (Saint-Valérien-de-Milton)
- 10.4 Accusé réception du MAMOT du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- 10.5 Résolution #282-11-2015: Demande d'appui de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu concernant le rapport Robillard (Municipalité de Saint-Barnabé-Sud).
- 10.6 Résolution #15-10-247: Pétition nationale-pour un rehaussement du financement gouvernemental des services de transport adapté au Québec- Résolution d'appui-Approbation (MRC des Maskoutains)
- 10.7 Résolution #246-11-15: Rapport de la Commission Robillard-Opposition (Municipalité de la Présentation).
- 10.8 Orientation préliminaire de la CPTAQ concernant le dossier de Monsieur Laurent Brouillard.
- 10.9 Lettre de la MRC concernant la fermeture du dossier de vente pour taxes.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

- 10.10 Résolution #15-11-158: MRC des Maskoutains-Schéma d'aménagement révisé-  
Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale  
numéro 10.
- 10.11 Demande de participation dans les "Matinées gourmandes" par la MRC des  
Maskoutains.

## 11. SUJET DIVERS

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**15-12-223**

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h30.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale